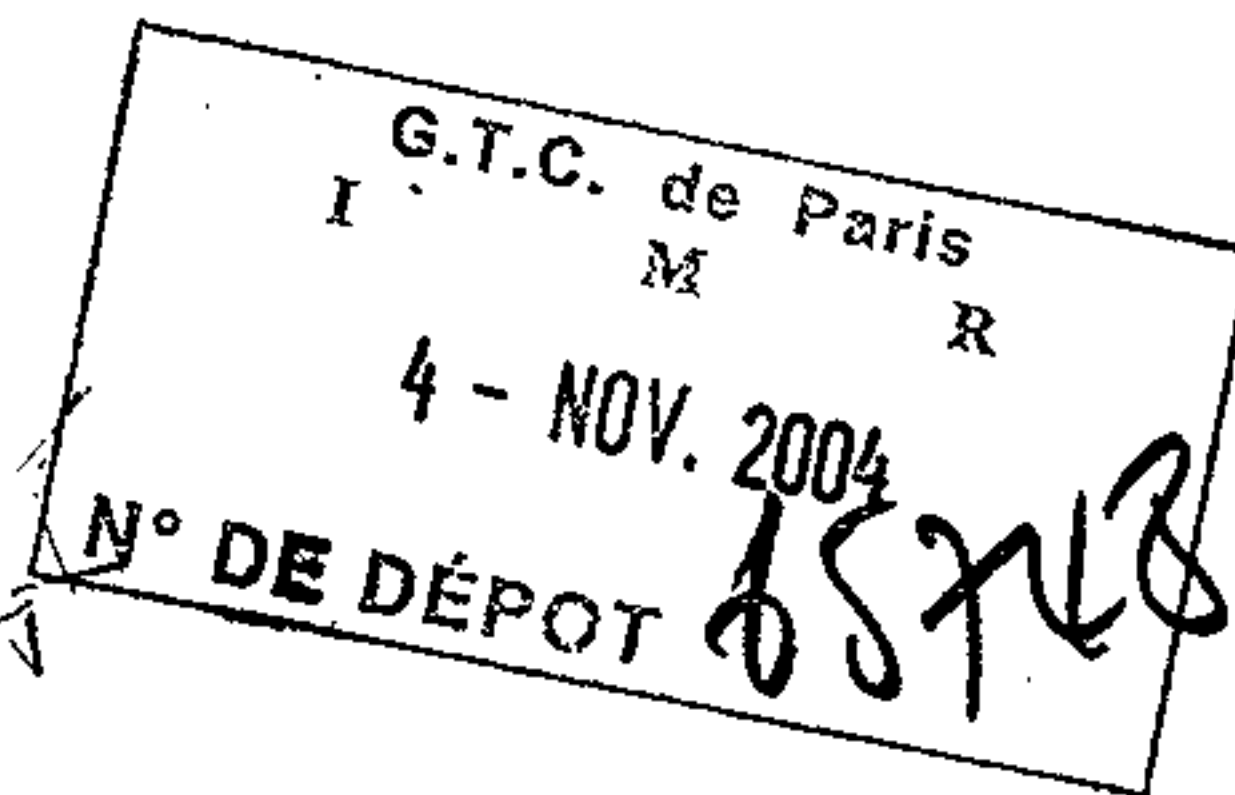


*certifié conforme
à l'original.*



92 B 10305

"GROUPE EUROEXCEL"

Société Anonyme
au capital de 100.000 Euros

Siège social : 3 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 387 539 273 (92 B 10305)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2004

Le 20 Septembre 2004, à 9 heures, au siège social,

Les actionnaires de la société sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Bernard GRIMBERT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick LE HENRY et Monsieur Bernard GRIMBERT, acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Madame Florence DANIEL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2.000 actions sur les 4.000 actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des Commissaires aux Comptes suite au décès de M. Théodore LE BRAS et à la démission de M. Eric DEBOVE
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires;
- la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires;
- le rapport du Conseil d'Administration;
- un exemplaire des statuts de la société;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte:

- du décès de Monsieur Théodore LE BRAS et de la démission de Monsieur Eric DEBOVE

L'Assemblée Générale nomme en remplacement pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2006 :

Monsieur François AUGER,
5 Bis, rue d'Angiviller
78000 VERSAILLES,
de nationalité française,
né à LA ROCHELLE (17),
le 30 Juillet 1958,
Commissaire aux Comptes inscrit,
Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François AUGER a fait connaître par avance à la société qu'elle acceptait ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION :

Puis, l'Assemblée Générale nomme, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2006 :

Monsieur Eric DEBOVE,
10 rue Jean Jaurès
78330 FONTENAY LE FLEURY
de nationalité française,
né à SAINT CLOUD (92),
le 17 Janvier 1955,
Commissaire aux Comptes inscrit,
Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Eric DEBOVE a fait connaître par avance à la société qu'il acceptait ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à DIX heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.